



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

Rapport n° 24/48 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**ACTUALISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET
DES CRÉDITS DE PAIEMENT – MAISON DES JEUNES ET DE LA
CULTURE**

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Par délibération n°18-78 du 19 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une autorisation de programme relative à l'opération de construction d'une nouvelle maison des jeunes et de la culture.

Par délibération n°20/125 du 16 décembre 2020, le conseil municipal a porté le montant de l'autorisation de programme à 5 500 000 €.

Par délibération n°22/45 du 18 mai 2022, le conseil municipal a porté le montant de l'autorisation de programme à 7 200 000 €, intégrant le projet d'aménagement d'un parking public dont l'assise foncière jouxterait le tènement sur lequel va être construit le nouveau bâtiment.

Par délibération n°23-31 du 26 avril 2023, le conseil municipal a porté le montant de l'autorisation de programme à 8 200 000 € et décider de ne pas réaliser le parking compte tenu du contexte inflationniste qui a eu pour conséquence une évolution sensible des coûts de construction au moment de l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'opération conduisant à opérer des arbitrages.

Compte tenu de l'avancée du projet et du réalisé sur l'exercice 2023, il convient d'actualiser les crédits de paiement inscrits pour les années 2024 et 2025.

Ainsi, cette nouvelle répartition pluriannuelle des crédits se traduit de la façon suivante :

Montant global de l'AP : 8 200 000 €

Année	Montant des CP
2018	544 770,00 €
2019	16 460,00 €
2020	10 659,60 €
2021	173 756,24 €
2022	393 662,96 €
2023	543 310,77 €
2024	6 517 380,43 €

Il est précisé que le montant de cette autorisation de programme intègre un budget aléas inscrit par prudence et dont le montant est estimé à 380 000€.

Ces dépenses seront équilibrées avec les recettes prévues suivantes :

- FCTVA : 1 255 000 €
- Subventions : 1 040 000 € (Région, Etat, Département, CAF)
- Autofinancement/emprunt : 5 905 000 €

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'actualisation de la répartition pluriannuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à l'opération maison des jeunes et de la culture et parking public tels qu'ils sont détaillés ci-dessous :

Montant global de l'AP : 8 200 000 €

Année	Montant des CP
2018	544 770,00 €
2019	16 460,00 €
2020	10 659,60 €
2021	173 756,24 €
2022	393 662,96 €
2023	543 310,77 €
2024	6 517 380,43 €

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET



Le secrétaire,
Frédéric GIORGIO

